

# CAMP DE JOUR

## FOIRE AUX QUESTIONS

**Q : Combien coûte le camp de jour?**

**R :** Le coût est de 105 \$ par semaine par enfant, incluant les sorties, les activités et le service de garde.

**Q : Où puis-je retrouver le formulaire d'inscription ?**

**R :** Les inscriptions seront ouvertes du 27 mars à 9h00 au 17 avril 2026 à 23h59. Le formulaire d'inscription sera disponible pendant cette période sur notre site internet [www.mandeville.ca](http://www.mandeville.ca) ou bien au bureau municipal en format papier, 162, rue Desjardins, Mandeville (Québec), J0K 1L0.

**Q : De quelle façon doit-on procéder pour faire le ou les paiements?**

**R :** Le paiement complet pour l'été 2026 doit être fait au plus tard le jeudi 25 juin 2026.

Les paiements doivent être faits, à la mairie, par chèque à l'ordre de la Municipalité de Mandeville ou encore par argent comptant ou paiement de débit. Nos heures d'ouverture sont du lundi au jeudi (8h-12h et 13h-16h45) et le vendredi (8h à 12h). Si vous ne pouvez venir payer durant nos heures d'ouverture, communiquez avec nous.

Des frais peuvent être exigés lorsqu'un chèque est retourné pour provision insuffisante.

**IMPORTANT :** Dans ce cas, vous devrez contacter la municipalité afin de prendre entente dans les cinq jours ouvrables, sinon des mesures plus strictes seront entreprises.

**Q : Quelles sont les heures de services offerts?**

**R :** Le service de garde du matin est de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30. Le camp de jour est de 9h00 à 16h00.

Après 17h30, 5 \$ vous sera facturé pour chaque tranche de 10 minutes supplémentaires. De plus, vous devrez payer ce montant en personne au bureau municipal au plus tard le lendemain matin, sinon l'enfant sera suspendu du camp jusqu'au paiement complet.



# CAMP DE JOUR

## FOIRE AUX QUESTIONS

### **Q : Comment fonctionne l'inscription au service de garde?**

**R :** Le service de garde est inclus dans le tarif hebdomadaire. Toutefois, la présence ou l'absence de votre enfant au service de garde doit être confirmée avant le début du camp, au moment de remplir le formulaire.

### **Q : Qu'est-ce que mon enfant doit apporter?**

**R :** Votre enfant doit avoir tous les jours :

- Un repas lunch froid
- Deux collations santé (avant-midi et après-midi) SANS ALLERGÈNE, noix et arachides interdites
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Casquette ou chapeau obligatoire
- Vêtements de rechange incluant des sous-vêtements de rechange (si nécessaire)
- Espadrilles (pas de croc ni de sandales)
- Crème solaire (hydrofuge et préférablement en spray) (CET ARTICLE SERA GARDÉ AU CAMP ET RETOURNÉ À LA FIN DU CAMP)
- Chasse-moustiques (CET ARTICLE SERA GARDÉ AU CAMP ET RETOURNÉ À LA FIN DU CAMP)
- Gilet de flottaison réglementaire et ajusté à la taille de votre enfant lors des sorties à la plage (Swim aids ou autres interdits)

AUCUN OBJET PERSONNEL NE PEUT ÊTRE APPORTÉ AU CAMP DE JOUR

Attention : si votre enfant n'a pas ce qu'il faut, vous devrez venir lui apporter ce qu'il manque ou venir chercher votre enfant et le ramener à la maison.

# CAMP DE JOUR

## FOIRE AUX QUESTIONS

**Q : Est-ce qu'il y aura une séance d'informations ou une rencontre pour les parents avant le camp de jour?**

**R :** Oui. Un courriel vous sera acheminé au début juin afin de vous informer de la date. Lors de cette rencontre, toute l'équipe du camp vous sera présentée et nous répondrons à toutes vos questions. Vous pouvez également adresser vos questions et/ou commentaires à l'adresse courriel suivante : [loisirs@mandeville.ca](mailto:loisirs@mandeville.ca)

**Q : À qui je dois m'adresser si j'ai un message particulier à faire à l'équipe au sujet de mon enfant ou si je dois rejoindre le camp de jour durant les heures d'ouverture pour une urgence?**

**R :** Pour une absence planifiée, nous vous demandons d'envoyer un courriel aux deux adresses courriels suivantes : [loisirs@mandeville.ca](mailto:loisirs@mandeville.ca) et [latornade@mandeville.ca](mailto:latornade@mandeville.ca).

Pour une urgence ou un imprévu, communiquez avec la mairie au 450-835-2055 et composez le 0. La réceptionniste saura rejoindre à tout moment les responsables du camp de jour.

En terminant, « le messenger » (feuille) est un outil de communication important pour vous transmettre de l'information importante tout au long de l'été.

**Q : Je ne suis pas disponible pour venir chercher mon enfant au camp de jour en cas de nécessité. Que dois-je faire dans ce cas?**

**R :** Vous devez impérativement mandater quelqu'un qui sera disponible en tout temps pour venir chercher votre enfant en votre nom et avisez la direction du camp de jour.

\*\*\* SEULES LES PERSONNES INSCRITES SUR LA LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES POURRONT PARTIR AVEC L'ENFANT. SI UNE AUTRE PERSONNE QUE CELLES INSCRITES SUR LA LISTE DOIT VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT, VOUS DEVEZ NOUS EN AVISER PAR ÉCRIT. \*\*\*

# CAMP DE JOUR

## FOIRE AUX QUESTIONS

**Q : Pourquoi dois-je remplir une fiche santé aussi détaillée ?**

**R :** La fiche santé contient l'ensemble des informations importantes permettant d'assurer un service adapté aux besoins de votre enfant pendant le camp de jour. La fiche santé est valide pour la saison estivale, il est donc nécessaire de la compléter à nouveau chaque année d'inscription, pour chaque enfant. Toutes les informations concernant l'état de santé de votre enfant demeureront confidentielles. Elles seront transmises uniquement à la direction et à son animateur ou à toutes autres personnes impliquées (intervenants ou partenaires autorisés) afin d'offrir à votre enfant un service le plus adapté possible.

**Q : Mon enfant prend des médicaments durant l'année scolaire, doit-il les prendre aussi pour le camp de jour?**

**R :** Oui, il est d'autant plus important que votre enfant poursuive sa prise de médication, car, tout comme à l'école, l'enfant doit être en mesure de respecter un fonctionnement en groupe. Veuillez l'indiquer sur sa fiche d'inscription. Un responsable communiquera avec vous pour les modalités.

**Q : Quand aurons-nous la confirmation que notre enfant est bel et bien inscrit pour le camp de jour 2026?**

**R :** Si vous inscrivez votre enfant en ligne, vous recevrez un courriel confirmant la réception de votre inscription. Après la date limite du 17 avril, chaque inscription sera évaluée au cas par cas et nous contacterons chacun des parents lors de cette évaluation.

Au plus tard à la fin mai, nous serons en mesure de vous confirmer le ou les services qui seront offerts à votre enfant. La réception du paiement par la suite confirmera l'inscription.